

LA PARENTALITE DANS TOUS SES ETATS

Jacqueline Costa-lascoux

1 – Définition et enjeux de la parentalité

a- Rappel historique

- Le terme « parentalité » est apparu à la fin des années 50, chez les psy, pour signifier que la parentalité est un processus : on se construit comme parent.
- Puis, ce sont les sociologues et les démographes, l'INSEE, qui ont repris le terme parce qu'il était neutre, sans qualification péjorative sur certains types de familles, et qu'il permettait d'envisager toutes les configurations familiales
- Parallèlement, les organisations internationales et notamment le Conseil de l'Europe ont voulu définir ce lien entre un adulte et un enfant, dont la finalité est l'intérêt supérieur de l'enfant (d'où la Recommandation du Conseil de l'Europe de 1996 sur « la parentalité positive »)
- A partir de la Conférence de la Famille de 1998, et des années 2000, les politiques publiques ont développé un ensemble de dispositifs centrés sur la parentalité (REAAP, CLAS, PIF, médiation familiale, parrainage, AEF, Ecole ouverte aux parents...)

b- Définition de la parentalité

La parentalité qualifie le lien entre un adulte, homme ou femme, et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle ce lien s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement l'éducation, le bien être de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) au-delà du statut juridique de l'autorité parentale.

c – Enjeux de la parentalité

La parentalité entérine les évolutions significatives de la famille :

- elle ne se limite pas aux seuls liens du sang, à la filiation biologique;
- elle s'ouvre à la diversité des liens construits par la volonté, par le choix ;
- elle consacre l'égalité homme/femme dans la fonction parentale ;
- elle embrasse toutes les configurations familiales ;
- elle est un processus qui se développe avec l'exercice de la fonction parentale ;
- elle désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent ;
- elle est un terme neutre sans effet stigmatisant : on parle de fonction, de compétence, de ressources parentales et non de « bons » ou de « mauvais » parent.
- elle ne désigne pas un « métier » (certifié par un diplôme et un référentiel), elle est une fonction ;
- elle inclue la transmission intergénérationnelle et le rôle des grands-parents

La parentalité correspond à un changement de posture professionnelle, que l'on peut résumer ainsi :

- considérer les parents comme les **acteurs du projet éducatif** pour l'enfant;
- permettre de travailler sur la **qualité des liens** adulte/enfant ;
- prévoir l'**accompagnement** des parents et non pas seulement des aides ponctuelles
- favoriser la constitution de **partenariats** ;
- être à l'origine de **nouveaux dispositifs d'écoute et de soutien** des parents ;

Même si le périmètre de la parentalité n'est pas toujours facile à délimiter (quelle place pour le beau-parent, le grand-parent, l'oncle ou la tante élevant l'enfant, par exemple), **la parentalité est une dignité attachée à la fonction parentale, y compris dans les familles en souffrance ou en plein désarroi.**

Les politiques publiques et les actions traitant de la parentalité se diversifient de plus en plus. Un large éventail de dispositifs favorise les partenariats et le travail en réseau. Pourtant, les professionnels disent souvent rencontrer des obstacles dus à la diversité des situations rencontrées et à la dimension culturelle des relations parents enfants.

L'un des défis majeurs tient aux réalités complexes et évolutives de la famille dans une société multiculturelle. Nous connaissons tous les types de familles, toutes les manières d'élever un enfant.

Comment aborder ces questions pour favoriser le travail des professionnels et, notamment, avec une démarche interculturelle, qui tente de dépasser les malentendus et les clivages culturels : Il n'y a pas de structure familiale unique, mais des configurations multiples et changeantes ; il n'y a pas un seul modèle éducatif, mais des conceptions différentes et, parfois, antagonistes de l'éducation.

Il ne s'agit donc pas de travailler en fonction de catégories de population, mais en fonction des situations et des problèmes soulevés.

Mais commençons par ce qui est universel et en sachant que ce qui se noue au moment de la petite enfance sera déterminant dans la vie de l'enfant.

2- Les parents « premiers éducateurs »

L'expression « parents premiers éducateurs » heurte encore comme si cela signifiait que les parents sont de « meilleurs éducateurs, gratifiés d'un 20/20 en science de l'éducation ».

« Premiers éducateurs » s'entend à plusieurs titres :

- au sens d'une **antériorité dans le temps**, dès la période déterminante de la périnatalité et de la naissance;
- par la **durée de la présence** auprès de l'enfant et du jeune jusqu'à l'âge adulte et, parfois au-delà, du fait la dépendance économique et résidentielle à l'égard des parents ;
- **par la vision globale et évolutive de l'enfant** dans sa fratrie, dans son environnement social et familial ;
- **enfin, au sens d'une éducation qui relie à une mémoire familiale**, à des traditions, une culture avec des liens identitaires, affectifs et symboliques forts.

Autrement dit, « premiers éducateurs », parce que premiers dans le temps, dans la durée, par la vision globale de l'enfant et par l'inscription de l'éducation au sein de l'histoire longue d'une famille, notamment, par exemple, lorsque celle-ci s'inscrit dans une trajectoire migratoire. **En ce sens, seules les actions de soutien à la parentalité visent à une continuité et une cohérence éducatives.**

L'expression « métier de parent » n'est donc pas adéquate. **Etre et se construire comme parent n'est pas un métier certifié par un diplôme ; c'est une fonction et une dignité**, dans la famille et dans la société. La parentalité suppose, certes, des compétences, qui peuvent être améliorées, toutefois le rôle de parent ne se confond pas avec celui des professionnels qui accompagnent les familles. **La confusion des rôles est le premier obstacle à toute action avec les familles et dans les partenariats. Le Guide a pour but de les mettre en regard, non de les confondre.**

Le concept de parentalité traduit pleinement la qualité du lien qui unit un adulte à un enfant, que ce lien soit biologique ou fondé sur la volonté, que le parent soit un homme ou une femme, qu'il s'inscrive dans telle ou telle configuration familiale. Cette extension de la parentalité, au-delà du statut juridique de l'autorité parentale, rend le travail avec les familles d'autant plus complexe. Parfois, la difficulté tient déjà à comment nommer « le parent » et comment définir ses droits et obligations vis-à-vis de l'enfant.

L'imprécision du périmètre de la parentalité (statut du beau parent), celle de la responsabilité qui lui est attachée et celle de la notion d'intérêt supérieur de l'enfant, sont autant de champs de l'action sociale

et éducative que les professionnels ont à aborder avec leur déontologie, leur règles de confidentialité et de secret professionnel, leurs outils, différents d'une profession à l'autre. **Cette pluralité de savoirs et de compétences justifie la démarche partenariale.** La définition de la place de chacun, de son rôle, de ses fonctions, est la condition nécessaire au partenariat. Elle préside au diagnostic partagé comme à l'évaluation des actions et des interventions menées de concert. On ne saurait, en effet, limiter l'analyse à un classement des familles en catégories de bénéficiaires. **Plus que l'analyse de la structure familiale, c'est l'analyse de la situation** qui importe, parce que c'est une situation en devenir.

Le partenariat requiert des finalités et des objectifs partagés, un cadre normatif pleinement assumé ; c'est un engagement à plusieurs. Une question se pose : **les parents sont-ils aussi des partenaires ?** Ils sont évidemment partie prenante à l'action entreprise, ils y sont impliqués, ils ont leur mot à dire, ils sont acteurs dans leur projet de vie, travaillé avec les professionnels et les bénévoles, mais ils ne sont pas partenaires à égalité : **la relation est nécessairement asymétrique.**

Aujourd'hui, l'accompagnement des parents se heurte à des paradoxes majeurs caractéristiques de notre société :-

- **c'est au moment où la famille se transforme fondamentalement que le travail avec les parents est une nécessité.** Un même individu connaîtra plusieurs statuts civils dans son existence – « on refait sa vie » plusieurs fois. Ce qu'on appelait les « nouvelles familles » sont devenues banales et les différentes modalités de la parentalité (biologique, adoptive, médicalement assistée) se diversifient. Les professionnels sont donc amenés à travailler au cas par cas, sans pouvoir s'appuyer sur une structure familiale de référence : « On fait avec la situation familiale que l'on trouve ».
- **les cadres normatifs et l'autorité sont « en crise » ;** l'idée d'un modèle éducatif est de plus en plus contestée. On tente alors de réparer les souffrances sociales et psychologiques, mais la question des valeurs de référence est peu abordée.
- **une société multiculturelle fait cohabiter des relations au mariage, aux rôles de genre, à l'enfant différents, voire antagonistes.** Les principes républicains et les droits de l'Homme ne sont pas nécessairement partagés. « C'est mon enfant, j'en fais ce que je veux » ! **Les professionnels et les bénévoles sont mal préparés à faire de la pédagogie civique auprès de parents en souffrance.** Le postulat d'une conception uniforme de la parentalité est erroné : le clivage entre des conceptions différentes de la parentalité traverse l'action sociale et éducative.

Ces contradictions conduisent au désarroi des familles et au malaise des professionnels. « Il leur faut sans cesse inventer des moyens de communication, d'aide et d'accompagnement des familles »

3 -La démarche partenariale avec les parents

- Aujourd'hui, **la pluralité des intervenants autour de l'enfant soulève la question de la répartition des rôles éducatifs, du partage des compétences et des responsabilités,** voire des conditions d'une co-éducation ou d'une coopération éducative.

- **Les politiques de soutien à la parentalité et le concept même de parentalité ont permis de diversifier les modes d'intervention** auprès des parents : les réseaux d'écoute, d'aide et d'accompagnement des parents et tous les dispositifs de soutien à la parentalité situent les parents dans le double rôle de bénéficiaires et de partenaires des nouvelles politiques publiques. Leur place varie souvent d'un territoire à l'autre, selon une grande variété des pratiques.

- **L'éloignement et, parfois, l'isolement de certaines familles,** du fait de leur situation de précarité économique ou de différence culturelle, créent par ailleurs une distance qui oblige à repenser la relation avec les familles, la façon de les atteindre. Des espaces rencontre, des points info-familles, des lieux d'accueil parents enfants, sont mis en place, des actions itinérantes, un réseau d'associations relais/amies sont

imaginés, les méthodes et les outils sont mutualisés. Car il s'agit de penser la relation **sur la base de la confiance contre la victimisation et contre la mésestime de soi.**

On ne peut plus se contenter d'informer de façon abstraite ou purement technique, d'orienter vers d'autres services sans avoir analysé la demande et les attentes.

L'accès au droit, par ailleurs, est une étape essentielle dans la reconnaissance du parent comme personne sujet de droit. Cela requiert un travail préalable de mise en confiance, de pédagogie de la règle, de décryptage des codes sociaux, culturels, juridiques. On ne peut exister sans être reconnu au regard de la loi, sans être légitime et individualisé comme sujet de droit.

Lever les incompréhensions qui s'opposent au rapprochement des familles de l'Ecole, par exemple. C'est possible, mais c'est une œuvre collective qui suppose le partenariat des professionnels, des institutions et des associations, en acceptant parfois :

- **un changement de regard,**
- **une évolution des pratiques,**
- **l'invention de nouveaux outils** (cf ce que font les associations).

1. Co-éducateur, une place à construire

Dans le cadre familial, les parents vivent une relation particulière avec leur enfant, dans sa globalité et non pas seulement en sa qualité d'élève. L'information, l'écoute, l'aide, l'accompagnement des parents dépassent le cadre de la scolarité, même si la réussite ou l'échec scolaire interfère inévitablement sur les relations familiales. L'enfant ou l'adolescent est dans **une relation de filiation et de transmission intergénérationnelle, membre d'une fratrie avec son genre et son rang, avant d'être un premier de la classe ou un cancre.** Par ailleurs, les parents exercent leur fonction éducative sur le long terme, quels que soient les aléas de la vie. Ils assument la diversité des expressions et des actes de leur enfant, avec sa personnalité singulière, bien au-delà de la scolarité. C'est aussi pour cela que les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité ne sont pas de simples « aides aux devoirs », mais des actions de soutien à la parentalité.

2. Des parents « à part entière »

La première Ecole des parents a été créée en 1929 pour aider des parents victimes de la Grande crise. D'autres écoles des parents suivront et le réseau se développera après la Seconde Guerre mondiale. Le terme « Ecole » montre les ambiguïtés qui ont traversé les relations entre les parents et l'Ecole. Mais faut-il aller jusqu'à parler de « co-éducation » ?

Depuis la fin des années 90, les dispositifs publics qui ont été mis en place **pour favoriser la collaboration des partenaires institutionnels avec les familles se sont diversifiés à partir de l'expérience des REAAP** - programmes de réussite éducative (PRE), contrats éducatifs locaux (CEL), actions éducatives familiales (AEF)..- et de nouveaux organismes ont été créés comme les maisons des adolescents (MDA) et des maisons des parents. Il s'agit, désormais, non seulement de penser les lieux de parole mais un travail en réseau.

Ainsi, un nouvel outil, **la Charte de la parentalité, favorise le travail en partenariat et en réseau**, au bénéfice d'une meilleure connaissance du jeune et d'une prise de conscience par les parents de leurs responsabilités.

4- Le caractère multidimensionnel du travail avec les parents

Le soutien à la parentalité poursuit plusieurs objectifs :

- il est, par définition, **un accompagnement sans jugement global** porté sur les personnes, tout en agissant contre les actes et les comportements contraires à l'intérêt de l'enfant.
- il requiert une palette de compétences qui permet d'**individualiser** l'intervention tout en partageant des actions avec d'autres professionnels et des bénévoles.
- il suppose une **démarche adaptée** qui, selon les difficultés et les moments, apporte des aides ponctuelles ou un suivi sur le long terme, oriente vers des spécialistes ou des services de droit commun. Toute la palette des actions sociales et éducatives peut être utilisée, tous les supports et moyens de l'action peuvent être mobilisés

La notion de soutien à la parentalité permet de distinguer différentes actions selon le mode d'accompagnement des parents :

1 - les actions de soutien à la parentalité, proprement dites, confortent ou restaurent la dignité du parent, en travaillant sur la qualité du lien avec l'enfant, selon un processus dynamique et constructif : « on est et on se construit comme parent ». On conforte le parent dans sa fonction : on le reconnaît comme premier éducateur. **Ces actions visent à accompagner les parents, sans se substituer à eux**, pour les aider à surmonter les difficultés et à devenir acteur d'un projet éducatif pour l'enfant. **Ces actions sont universalistes.**

2 - les actions en direction des parents tendent à apporter une information, un service particulier, une prestation, une aide. Le bénéfice secondaire de ces actions sera évidemment d'améliorer la relation parentale, mais elles ne consistent pas à travailler directement sur les liens familiaux, comme par exemple, la médiation familiale. Elles sont ciblées sur certains publics et certaines actions.

- Pour ces deux types d'actions, la participation des parents est sollicitée mais pas avec la même intensité, les financements ne sont pas les mêmes et la relation au droit commun diffère sensiblement.
- L'un des problèmes majeurs, aujourd'hui, est précisément l'envahissement des dispositifs universalistes par des actions ciblées et spécifiques, soumises à l'urgence. Cela ne permet pas toujours aux professionnels de se consacrer à un travail de soutien à la parentalité, qui serait engagé sur le long terme et pour un retour au droit commun. « Analyser les situations, plutôt que de gérer des catégories de populations » était le slogan que nous avons introduit à la Fédération nationale des écoles des parents.

Le soutien à la parentalité peut ainsi se caractériser par quelques grandes orientations :

- redonner aux parents une parole, par la qualité de l'écoute et de l'accueil ;
- restaurer les parents dans leur dignité et dans leur fonction ;
- travailler sur la qualité des liens entre les parents et les enfants ;
- situer les parents dans la chaîne des générations, avec leur responsabilité propre ;
- inciter à échanger et partager avec d'autres parents et à communiquer avec des professionnels ;
- s'impliquer dans un projet éducatif pour et avec l'enfant avec un calendrier.

Pour ce faire, on observe une série de bonnes pratiques qui semblent répondre aux finalités des actions de soutien à la parentalité :

- accueillir, écouter, partir du récit des parents, de leurs représentations, de leurs perceptions, même si on soupçonne des stratégies de détours ou d'évitement
- déployer toute la palette des modes d'accueil et d'écoute (téléphonie, permanence, antennes itinérantes, cafés des parents, espaces rencontre, lieux d'accueil enfant/parent, point info-familles...)
- analyser la situation de la famille dans sa globalité, avec les parents
- déterminer les besoins, les difficultés et les attentes et les aspirations à partir d'un diagnostic partagé ou du moins concerté,
- dépasser la défiance des parents pour les mobiliser de façon positive, par exemple sur la scolarité de leur enfant. Il s'agit de construire des liens de confiance sur un projet éducatif, même minimal, et d'entamer une démarche élaborée avec eux
- penser l'évolution des relations familiales en prévoyant le parcours individuel de l'enfant
- éviter l'effet miroir des jugements stéréotypés, en déconstruisant les a priori et préjugés des parents et des intervenants
- donner à comprendre le sens des obligations parentales, ce qui nécessite un ensemble d'actions parfois modestes mais qui illustrent ces obligations. Il s'agit d'aider les parents à prendre la mesure de leur responsabilité sans les enfermer dans la culpabilité
- retrouver et aménager la place des pères dans la relation à l'enfant
- améliorer la connaissance des institutions et des droits de chacun, faire une véritable pédagogie civique qui permettent de tenir en compte des non-dits, par exemple, sur des violences familiales ou l'inceste, sans bloquer la relation avec les familles
- aménager des temps collectifs d'analyse des pratiques entre professionnels et en éclairant les règles de confidentialité et de secrets professionnels
- adopter une démarche interculturelle respectueuse des convictions tout en affirmant certains principes communs et en les explicitant
- poser clairement les droits et les valeurs
- faire des évaluations régulières de l'action entreprise, avec les parents
- prévoir le droit à l'erreur et à une deuxième chance.